



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER DE DESSIN PAR SERYMARU STUDIO LE MERCREDI 19 MARS 2025 A 15H A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-25-017  
EN DATE DU 21 JANVIER 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'atelier de Serymaru Studio, représenté par Monsieur Mickael Sery en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 12 rue Charles Pranard – 93160 Noisy Le Grand,

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Serymaru Studio, représenté par Monsieur Mickael Sery en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 12 rue Charles Pranard – 93160 Noisy Le Grand, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier de dessin manga le mercredi 19 mars 2025 à 15h à la Médiathèque Cœur de ville dont le coût est fixé à deux cent trois euros (203,00 € T.T.C.) l'atelier ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250121-lmc1H12806H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/01/2025 Date de Publication : 21/01/2025
--